

REUNION COMITE U.S. VALLE DE LA THUR DU 26/10/2017 à 19 heures

Présents : SOLLMEYER Didier, PITROSKY Eric, FELBLINGER Michel, DIDIERLAURENT Jean-Claude, STEMMLER Ralph, BURGUNDER Hervé, FELBLINGER Bruno, SCHINZING Antoine, GUYOT Christophe, GERARD Baptiste, ROZEK Pascal

Absents excusés : ARNOLD Guy, RENTZ Daniel, HERMANN Alexandre

Terrains et bâtiments

Concernant le chalet à mettre en place pour stocker le matériel, ROYER propose de faire le travail et de fournir le matériel jusqu'au concassé. En contrepartie, il souhaite juste la pose gratuite d'un panneau publicitaire

Du coup, journée de travail le 28/10 à 09h pour préparer le terrain et le 04/11 pour la venue de ROYER.

Le 04/11 a également lieu une journée de travail à la salle de WILLER (Guy et Ralph).

Il y a un problème de tonte à BITSCHWILLER. Il était prévu avec la mairie que cela se fasse tous les jeudis, voire vendredi. Ce n'est pas toujours le cas. Cela nuit à la qualité du jeu alors que près de 3000 € ont été mis dans l'entretien du terrain. Le président souhaite adresser un courrier au maire concernant ce point.

Brosses à acheter pour les deux terrains (marquage)

Voir pour les filets des buts de foot à 8 à WILLER SUR THUR (trouver un moyen de les fixer).

Finances

Bilan des licences : Il reste MATHIEU Jérémy et SENECHAL Jonathan qui n'ont pas payé. Prix pour HOFFNER Thibault : 35 €. En ce qui concerne les jeunes, il en reste 3 ou 4.

Les dotations pour le prix du fair play ont été reçues.

Fromage : 825 € de bénéfice.

Buvette : 1678 €.

Encaissement : rappel du président : l'encaissement se fait de 30 mns avant la rencontre jusqu'à la mi-temps incluse. Tout le monde paye sauf les femmes et les membres de l'USVT, ainsi que ZUSSY Bernard.

Concernant les matchs de coupe, le règlement est le suivant :

Article 12 : Décompte des recettes - Partage des recettes Lors des matches joués sur terrain neutre, joués à domicile à partir des 16èmes de finale de la Coupe d'Alsace, des ¼ de finale des Coupes du crédit Mutuel et des ½ finale des coupes locales, à l'exception des finales départementales et de District, un décompte des recettes est établi et celles-ci sont réparties de la manière suivante : Du montant de la recette brute seront déduits : 1° Les taxes fiscales, s'il y a lieu, 2° Les frais de location de terrain, dont le montant est fixé à 15 % (les frais de traçage, police, publicité, contrôle, etc sont compris dans les 15 %), 3° Les frais de nocturne selon les dispositions financières annexées,

exception faite pour les matches de jeunes et des féminines, 4° Les indemnités de l'arbitre, des arbitres assistants et des délégués officiellement désignés, 5° Les frais de déplacement de l'équipe visiteuse à raison de 2,20 € par km parcouru (trajet simple le plus court) avec l'indemnité forfaitaire de 50,00 € pour tout déplacement inférieur à 20 kms. Cette indemnité est allouée aux clubs en présence, lorsque le match est joué sur terrain neutre. Le reliquat ou recette nette est réparti à raison : a) De 20% pour le District, b) De 40% à chacun des clubs en présence. Si la recette nette n'est pas suffisante pour couvrir les frais (alinéas 1 à 5), le déficit est à supporter par moitié par les deux clubs en présence. En tout état de cause, une feuille de recettes devra être établie. Elle sera adressée dans les 48 heures à l'administration du District avec les pièces justificatives, accompagnées le cas échéant de la somme qui lui est destinée. L'envoi en incombe au club organisateur.

Concernant l'emploi éventuel de KECH Brigitte pour l'entretien des club-houses : accord de principe sur 10 h par mois, selon planning à définir. Le trésorier est chargé de voir de quelle manière cela peut se faire (chèque service ou autre).

Calendriers : Encarts de l'année dernière reconduits. A voir pour Valentino. Devis pour 650 calendriers : 1060 €.

Survêtements : distribution en cours.

Cadeau de Noël des jeunes : Christophe GUYOT a trouvé un veste de survêtement identique à celle des seniors pour 27 € pièce. Il y aurait 17 € à financer par un éventuel sponsor.

Sponsoring : Christophe GUYOT a établi un petit livret pour présenter le projet aux personnes démarchées. Il enverra à chacun la liste des sponsors potentiels sur les communes de MOOSCH, WILLER SUR THUR, BITSCHWILLER LES THANN et THANN, à charge de signaler qui contacte qui pour éviter les doublons. Un mur des donateurs sera affiché dans les club-houses.

Concernant les panneaux publicitaires, il est décidé de fixer les tarifs suivants :
110 € par an pour BITSCHWILLER
70 € par an pour WILLER SUR THUR
150 € par an pour un panneau dans les deux stades

Des gadgets type porte-clés du nouveau club seront commandés auprès de L puissance 4.

Sportifs seniors

Rien de particulier.

Sportifs jeunes

Les U15 ont été inscrits en championnat à 11.
Probabilité d'engager 2 équipes de U11 à la reprise.

Fusion

Les documents ont été transmis au tribunal.

Commission des fêtes

Calendriers : Distribution le 09/12/2017 à WILLER et BITSCHWILLER. Repas à l'issue au club house de BITSCHWILLER pour les personnes ayant fait la distribution.

25 et 26/11 : Apinoel Préparation le 24/11 a/c de 18h

20/01/18 : Sortie bowling comité et commission des fêtes, avec repas à l'issue.

21/01/18 : Tournoi futsal à 09h. Repas à 10 €.

Dîner dansant le 03/03/2018. La salle de BITSCHWILLERLES THANN est gratuite. Prix de l'orchestre : 600 €. L'organisation de la manifestation a été soumise à un vote. 7 oui, 2 abstentions et 2 vote contre. Les partisans du oui souhaitent toutefois pouvoir annuler s'il n'y a pas assez de réservations.

01/05/18 : sanglier à la broche

10/05/18 : marché aux puces à BITSCHWILLER

16/06/18 : Grepeltturnier

Divers

Le secrétaire rappelle que conformément aux nouveaux statuts, les membres d'honneur doivent être désignés par le comité. Leur noms figurera dans le compte rendu.

Prochaine réunion le 17/11/2017.

Le président :

Le secrétaire